

## ENQUETE SUR L'ETAT DU VIGNOLE EN 1788 ET 1829 DANS LE TOULOIS

En 1829, l'administration préfectorale fit une enquête sur le vignoble du département de la Meurthe au moyen d'un questionnaire envoyé à chaque maire (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 7 M 86).

Ce questionnaire portait sur les surfaces plantées en vignes en 1788-1829, le produit moyen à l'hectare, le prix moyen à l'hectolitre, l'impôt foncier par hectare, la quantité de vin convertie en eau-de-vie, le prix moyen de l'eau-de-vie, la consommation annuelle du vin en eau-de-vie, la quantité de vin exportée du département, d'eau-de-vie, le nombre de propriétaires de vignes en 1829, le revenu moyen net à l'hectare pendant 10 ans. Les réponses ont été résumées sur les tableaux qui suivent.

La troisième question est particulièrement intéressante: A quelle cause doit-on attribuer les différences en plus ou en moins dans la production par hectare? (différence de 1788 à 1829)

Voici les réponses de quelques communes du Toulouis:

- Biqueley: à cause de la grosse race (voir en annexe).
- Bruley: nouveaux cep;
- Bulligny: plants plus productifs, terre nouvellement plantée de meilleure qualité;
- Charmes: production de meilleure qualité avant 1789;
- Chaudeney: nouveaux plants qui rendent beaucoup plus que la petite race à laquelle ils ont été substitués. Nouveaux terrains bas plantés;
- Crézilles: à cause de la grosse race;
- Domgermain: remplacement de la petite race Pinot, par le Verdunois ou grosse race plus productif;
- Dommartin: remplacement de la petite race par la grosse race.

Les communes de Foug, Lagney, Lay-

saint-Remy, Lucey, Mont-le-Vignoble, Moutrot, Pagney, Pierre-la-Treiche, Trondes, répondent que le Verdunois est plus productif.

- Liverdun: l'augmentation de la production provient de bonnes terres laboureables plantées en vignes;

- Villey-le-Sec: aucun changement dans le mode de culture.

Nous voyons de suite que tous les maires sont d'accord: ce sont les nouveaux plants qui sont responsables de l'augmentation de la production; Bulligny, Chaudeney et Liverdun, observent que de nouvelles terres de meilleure qualité sont plantées.

Riston (Jacques de Riston, Contribution à l'histoire de la vigne en Lorraine, 1914, p. 138) observe que "jusqu'à la révolution, le vignoble toulouis s'est beaucoup plus orienté vers une production de qualité que de quantité. Cela avait été particulièrement net de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, puisque c'est en 1588 que le duc de Lorraine Charles III avait jeté l'interdit sur le Gamay et autre cépage de grosse race. De même l'obligation du ban de vendange; illustre cette volonté de produire du bon vin".

Nous rappellerons que le ban de vendange est la publication, par les vigneron assemblés (par le seigneur haut-justicier dans l'ancien régime) de l'ouverture des vendanges, avec interdiction de pénétrer, à partir de certaines dates, dans les vignes. Le ban aurait été en vigueur depuis le XII<sup>e</sup> s. Et ce n'est que par la loi du 9-7-1889 que son principe a été aboli.

Les observations du maire de Blénod, Mr Robin, sont intéressantes: nous les publions en entier:

*"J'ai l'honneur de prier Monsieur*

	Surface en ha. 1788	Surface en ha. 1829	Produit moyen par ha 1786-88	Produit moyen par ha 1826-28	Prix moyen d'un hl. 1786-88 vente gros	Prix moyen d'un hl. 1826-28 vente gros
TOUL-NORD						
Aingeray	10	22	20	30		5
Boucq	85	122	40	65	12	5,60
Bouvron						
Bruley	92	125	40	120	15	9
Dommartin-les-Toul	80	130	60	80	8	7
Ecrouves	180	200	60	80	8	6
Fontenoy-sur-Moselle	8	18	15	90	12	6
Foug	130	187	50	80	10	6
Gondreville	5	25	50	45	8	6
Lagny	100	135	60	100	12	7
Laneuveville-Dr-Foug	15	19	40	60	14	7
Lay-saint-Remy	46	56	60	80	14	8
Lucey	120	250	40	120	14	6
Ménil-la-Tour	1	2	100	100		
Pagney-Dr-Barine	120	191	80	100	12	8
Sanzey						
Sexey-les-Bois		1		60		
Trondes	70	133	40	100	3	2
Toul	418	444	37	60	13,55	6,65
TOUL-SUD						
Bainville-sur-Madon	42	50	43	43	9,79	6,30
Bicqueley	12	47	16	45	12,5	7,50
Blénod-les-Toul	218	237	60	100	7,10	10
Bulligny	93	224	75	100	25	6
Charmes-la-Côte	115	118	60	80	9	7
Chaudeney-sur-Moselle	40	86	37	60	10	6
Choloy	180	235	40	35	4	5
Crézilles	8	12	20	50		
Dongermain	200	220	54	72	8	6
Gye	1	9	22	25		
Maizières-les-Toul	44	70	40	80	11	7
Ménillet	16	17	45	40	4	4
Mont-le-Vignoble	98	113	54	60	6	8
Moutrot	7	9	30	50		
Ochey	9	11	20	60		
Pierre-la-Treiche	2	5	50	80		
Sexey-aux-Forges	21	28	43	54		
Villey-le-Sec	60	100	60	80	12	6
Arrondissement de Toul	4202	5493				

	Quantité de marc de rai- tie en eaux année 1786-88	vin ou de sin conver- de vie moyenne 1826-28	Prix moyen à 59° C à la par les 1786-88	d'eau de vie vente-gros bouilleurs 1826-28	Consomma- tion par an en vin	Consomma- tion par an d'eau de vie
TOUL-NORD						
Aingeray	60	130	60	36	600	4
Boucq	15	500	62	31	3600	80
Bouvron					400	4
Bruley	550	750	60	30	800	32
Dommartin-les-Toul	40	100	40	30	2850	50
Ecrouves	80	160	36	30	2000	20
Fontenoy-sur-Moselle	36	70	60	35	430	2
Foug	100	149	45	27	1950	25
Gondreville	150	25	60	30	2250	25
Lagny	200	600	42	25	4000	
Laneuveville-dr-Foug	60	200	40	35	850	15
Lay-saint-Remy	275	300	40	35	700	12
Lucey	400	1500	60	32	3000	40
Ménil-la-Tour					412	8
Pagny-dr-Barine	60	150	40	35	2000	40
Sanzey					250	2
Sexey-les-Bois					200	4
Trondes						
Toul	2810	4610	60	35	13920	245
TOUL-SUD						
Bainville-sur-Madon	362	431	45	30	1095	18
Bicqueley	75	250	60	30	900	8
Blénod-les-Toul	1350	1450			4000	80
Bulligny	650	1340	60	26	2000	40
Charmes-la-Côte	50	200	60	25	1680	25
Chaudeney-sur-Moselle	240	520	60	35	1460	20
Choloy	10	10	36	30	2000	20
Crézilles	40	36	60	35	600	3
Domgermain	100	100	60	30	5500	60
Gye						
Maizières-les-Toul	836	2000	36	34	240	6
Ménillet						
Mont-le-Vignoble	400	1000	30	30	1200	35
Moutrot						
Ochey	31	60	40	35	500	8
Pierre-la-Treiche					1000	30
Sexey-aux-Forges	226	377	40	30	219	7
Villey-le-Sec	300	600			500	3
Arrondissement de Toul	21313	39670			119672	

	Quantité restée au chez le pro vin	présumée 1-9-1829 ducteur eau-de-vie	Quantité de vin exporté du dept. année moy. 1826-28	quantité eau-de-vie à 59° exportée	Produit pré sumé de la récolte 1829	Nombre ac- tuel (1829) de proprié- tés de vignes
TOUL-NORD						
Aingeray	60				60	60
Boucq	8000				6000	200
Bouvron						
Bruley	16000		2500		7500	120
Dommartin-les-Toul	4000	60	840		7000	1200
Ecrouves	32000	40	800	22	8000	100
Fontenoy-sur-Moselle	40				30	48
Foug	20500	190	3000	30	9350	280
Gondreville	650	10	284	4		60
Lagney	8000	80	8000	86	5400	150
Laneuveville-dr-Foug	7000		800		900	40
Lay-saint-Remy	800				3300	20
Lucey	50000				20000	225
Ménil-la-Tour						
Pagny-dr-Barine	30000	100			11460	200
Sansey						
Sexey-les-Bois					30	4
Trondes					7980	225
Toul	96000	590			16600	514
TOUL-SUD						
Bainville-sur-Madon	3234	18			1078	154
Bicqueley	2000	54				92
Blénod-les-Toul	15000		12000		15000	380
Bulligny	29000	80	10000	20	26800	80
Charmes-la-Côte	4460	60			7000	135
Chaudeney-sur-Moselle	1960		1000		2090	90
Choloy	600	20			1000	100
Crézilles					360	62
Dongermain	16000	60	4000	80	10000	260
Gye					240	40
Maizières-les-Toul	7000					150
Ménillet	300	15			200	60
Mont-le-Vignoble	700	80			12000	96
Moutrot	100				40	28
Ochey	450				400	70
Pierre-la-Treiche	40				400	14
Sexey-aux-Forges					1811	40
Villey-le-Sec	8000	36			10000	100
Arrondissement de Toul	533273	16800	85812	1670	270510	9318

le sous-préfet d'ajouter foi aux réponses faites, d'autre part, j'ai pris toutes les précautions possibles pour atteindre la vérité dans un travail de cette importance. En ce qui concerne les époques de 1786-1787 et 1788 j'ai consulté les anciens vignerons et anciens distillateurs qui ont aujourd'hui soixante-dix ans d'âge possédant toutes leurs facultés intellectuelles, tous sont du même avis qu'à cette première époque le prix moyen du vin était de 3 francs la charge de 40 l., 7 francs 50 l'hl; que le prix moyen de l'eau-de-vie était de 12 francs la charge, 30 francs l'hl et que si les eaux-de-vie sont vendues plus cher comme quelques-uns le prétendent ce n'est pas dans le cours de cette année, mais en 1789 et années postérieures par suite des événements politiques et opérations militaires survenues immédiatement.

Pour répondre à la question 12 bis d'une manière incontestable et démontrer le produit net de l'ha de vigne en terme moyen, j'ai cru devoir distraire du principal tous les frais résultant de l'exploitation, la contribution foncière et le canon, en supposant que le vigneron ne cultive que des vignes de louage.

Avant 1786, la vigne était peuplée de petite race beaucoup plus délicate, de meilleure qualité mais produisant moins. Plus de la moitié du territoire appartenait aux riches propriétaires des villes, aux seigneurs et aux gens de main-morte, cultivée par des mercenaires qui la cultivaient mal. Aujourd'hui qu'elles sont cultivées par les propriétaires qui les cultivent mieux, elles produisent davantage.

**Prix de revient à l'hectare:**

Frais de culture	200,00
Pour échelas rendus	100,00
Engrais et terre rapportée	60,00
Fourniture de paille	7,50
Contribution foncière	12,00

Pour le canon que le fermier est censé payer au propriétaire en supposant 20 frs le jour (ce qui est modéré) forme pour l'ha une somme annuelle de

	100,00
Total	479,50

Maintenant le produit moyen à 4 charges de vin l'hommée, 40 par jour de vigne ou 80 hl par ha à 10 frs. l'un valent

	800,00
Produit net	320,50

On demande pourquoi on a planté une aussi grande quantité de vigne depuis 30 ans, je puis répondre avec certitude:

1) que c'est la plus grande consommation qui se fait de vin depuis environ 40 ans, le peuple des villes et des campagnes en buvant beaucoup plus qu'auparavant cette époque;  
2) L'autre cause est le résultat des impôts sur le vin, le laboureur, en ayant contracté l'usage et le besoin et cherchant à se soustraire à cet impôt, en a planté non seulement pour sa consommation mais beaucoup davantage qu'il livre au commerce au détriment des communes exclusivement viticoles. Si le gouvernement ne limite pas les plantations, les vignerons qui cultivent un sol rapide seront obligés à l'abandon et de le désertter. "

#### RAPPORT DU SOUS-PREFET DE TOUL:

"Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser le tableau général que vous m'avez demandé pour constater, dans toutes ses parties, la situation de nos vignobles. Vous trouvez sans doute que j'ai tardé beaucoup à vous l'expédier et il est très possible que je sois le dernier qui ait satisfait à mon devoir, mais n'ayant pas été satisfait des réponses des maires aux questions que vous leur aviez adressées, craignant que par un esprit de défiance malentendu, ils n'ayent dissimulé les quantités de terres cultivées en vi-

gnes ainsi que les produits, j'ai cru devoir prendre d'autres informations auprès de gens éclairés et impartiaux, et le tableau que je vous présente est le résultat combiné des réponses des maires et des informations qui m'ont été données. Je ne pense pas qu'il soit d'une exactitude rigoureuse, mais j'ai la conviction qu'il se rapproche autant que possible de la vérité. J'ose espérer que le désir que j'avais de compléter autant que je le pouvais un travail si minutieux, mais si important pour l'arrondissement de Toul, me fera trouver grâce de ma lenteur.

Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur,

Le sous-Préfet

#### Observations générales sur les renseignements demandés: 3° et 14° question

##### 3° question:

Dans l'année 1788 et celles antérieures les coteaux seuls étaient plantés en vignes. L'espèce de raisin connu sous la dénomination de Pinot ou Petit Noir était celle que l'on cultivait presque exclusivement. Elle donne un vin d'une qualité incomparablement meilleure mais en bien moindre quantité que celui que l'on obtient du Verduinois ou Gros Plant qui lui a été généralement substitué. Cette grande différence se fait remarquer dans les terrains de mauvaise qualité, c'est-à-dire dans les terres calcaires et arides qui recouvrent la majeure partie de la superficie de nos coteaux, mais elle est encore bien plus forte dans les terrains emplantés depuis l'époque susrappelée, ceux en partie n'étant plus seulement consacrés à la culture de la vigne que l'on voit réussir dans la plaine et presque dans la terre argileuse. Le mode de culture n'a pas changé, mais les nouveaux terrains plantés étant d'une meilleure qualité que

les anciens, la vigne y végète avec infiniment plus de force et donne plus de raisins. Ainsi la différence en plus que l'on remarque dans les produits provient:

- 1) du changement complet dans l'espèce du plant;
- 2) de l'influence des nouvelles plantations qui ont lieu dans des terrains pas beaucoup plus fertiles;
- 3) de la grande division des propriétés qui autrefois étaient presque toutes possédées par des associations religieuses et dont la culture était moins soignée qu'aujourd'hui.

##### 14° question:

On attribue à plusieurs causes l'avilissement du prix des vins et la détresse où se trouvent les propriétaires de vignes:

- 1) à l'impôt foncier qui est le triple de celui que supportent les autres propriétés en état de culture, à classe égale;
- 2) aux droits d'entrée d'octroi et de débit qui sont exorbitants, qui gênent la circulation et diminuent la consommation;
- 3) à la loi des douanes qui, en prohibant pour ainsi dire l'entrée des fers étrangers et du bétail, a attiré par représailles des droits excessifs sur l'entrée des vins en Hollande, en Suisse et en Bavière où ils s'exportaient;
- 4) enfin à la trop grande extension donnée à la culture de la vigne et à l'abondance des dernières récoltes.

On pense que le moyen de venir au secours des propriétaires de vignes serait de diminuer les droits d'entrée, attendu que cette mesure qui ferait cesser la fraude augmenterait la consommation.

On pense encore qu'un changement de système dans la loi des douanes, relativement à l'importation des fers étrangers et du bétail, changerait leur position en leur rendant des débouchés nécessaires, car les liquides qui s'exportaient restent

*dans les caves des propriétaires; ceux qui pourraient être consommés dans les villes ont le même sort parce que le prix d'achat primitif est augmenté des 7/8 par les droits auxquels ils sont assujettis; sans eux la consommation des villes peuplées et manufacturières suffirait à l'écoulement du produit des récoltes dans les années ordinaires, et, dans les années de grande abondance, le vin serait acheté par les spéculateurs, il entrerait ainsi dans le commerce au grand avantage du vigneron qui trouverait le placement de sa vendange qui périt souvent chez lui faute de soins ou de vaisseaux convenables, et il ne serait plus exposé à manquer du nécessaire près de sa cave pleine. Enfin le vin conserverait constamment un prix moyen, les récoltes manquantes étant remplacées par les vins emmagasinés.*

*Toul le 22 septembre 1829*

*Le sous-Préfet*

## **EVOLUTION DES SURFACES PLANTEES**

### **EN VIGNE DE 1788 à 1829:**

En 1788, sur 37 communes des cantons de Toul-sud et Toul-nord, on compte 10 communes ayant de 100 à 418 ha. de vignes. En 1829, on compte 16 communes de 100 à 444 ha., leur surface représente 83% de l'ensemble, 3651 ha.

Les communes comptant plus de 100 ha. sont toutes des communes possédant des coteaux: Boucq, Bruley, Dommartin, Ecrouves, Foug, Lagney, Lucey, Trondes, Pagney, Toul avec le Saint-Michel, pour Toul-nord et Blénod, Bulligny, Charmes, Choley, Domgermain, Mont-le-Vignoble, Villey-le-Sec pour Toul-sud.

En 41 ans, Toul-nord voit la surface de son vignoble augmenter de plus de 52%, la ville de Toul de 6,22% seulement, Toul-sud de 36,44%.

Pour les deux cantons, l'augmentation est de 1005 ha, soit 38%.

Les communes qui ont le plus aug-

menté leur vignoble sont Bulligny (+140%) et Lucey (+108%), elles ont gardé les plus grandes surfaces à notre époque avec Bruley. Ensuite on trouve Trondes (+90%), Villey-le-Sec (+66%), Dommartin (+62,5%) et Pagney (+60%). Biqueley avait quadruplé sa surface en passant de 12 à 47 ha., mais c'était quand même un modeste vignoble.

D'après les chiffres du tableau de l'enquête, le produit moyen d'un ha. dans le canton Toul-nord passe de 53 à 92 et de 52 à 71,6 dans le canton Toul-sud, la ville de Toul non comprise.

Les deux cantons et la ville de Toul confondus voient leur produit moyen 1786-88 passer de 50,40 à 79,44 pour la période 1826-29.

En conséquences, l'augmentation de la surface et du rendement, le manque de débouchés à l'étranger multiplient les hectolitres restant dans les caves et l'effondrement du prix: 14 francs à l'hl. à Lucey en 1786-88, 6 francs en 1826-29. Toujours à Lucey, alors que le produit présumé de la récolte de 1829 est de 20000 hl., il en reste 50000 dans les caves: plus de deux récoltes!

Nous avons vu que le rapport du sous-préfet analyse toutes ces causes en indiquant les mesures à prendre pour relancer le commerce du vin.

Pour éviter ces inconvénients, dès 1338, les magistrats de Metz prenaient un arrêté au terme duquel il était ordonné d'arracher certains pieds de grosse race, appelés gots ou gottz. Et par une ordonnance du 24 avril 1730, le duc de Lorraine défend de convertir aucune de leurs terres labourables en vignes.

Puis vint la révolution qui par la loi du 12 juin 1791 consacra le principe de la liberté des cultures. Dès cette époque, les propriétaires de vignes du Toullois virent le danger de l'augmentation des surfaces.

Riston cite à la date du 23 vendémiaire an II (14.10.1793) le procès-verbal du Conseil Général de la Meurthe relatif à cette question:

*"Le conseil général du département de la Meurthe, après avoir entendu la lecture d'une pétition à lui adressée par la société populaire et républicaine de Toul, à elles réunies les tribuns et les autorités constituées de cette ville, tendant à faire cesser les nouvelles plantations de vignes dans les terres arables que quantités de citoyens de cette commune se permettent de dénaturer. (...) arrête, oui le suppléant du procureur-général-syndic:*

*1) il est provisoirement défendu à tout citoyen de planter en vignes les terres qui jusqu'à présent ont été en nature de terres arables, prés ou chenevières.*

*2) il sera fait à la convention nationale une pétition pour solliciter une loi qui ordonne l'arrachement des vignes plantées dans les terrains propres à produire des grains."*

Cette dernière manifestation ne trouva aucun écho auprès des pouvoirs publics.

La démagogie l'emportait sur la sagesse. Pourtant l'importance de la culture du blé était tellement sérieuse pour éviter la famine à cette époque, qu'en 1794, la marquise de Marboeuf fut guillotinée pour avoir semé de la luzerne au lieu de blé.

La culture de la vigne continua quand même dans le Toulais. Riston indique encore 1905 ha. en 1910 contre 2060 ha. en 1829 pour Toul-nord (Riston, p. 215-16)

Le canton de Toul-sud fut plus touché, de 1591 ha. en 1829, il passa à 1209 en 1910 soit 382 ha. de moins. Cependant Blénod-les-Toul, Bulligny, Charmes, Domgermain, conservèrent leur vignoble. Chaudeney, Choley, Mont-le-Vignoble, Villey-le-Sec perdirent du terrain.

A notre époque, il n'y a plus que Bulligny et Mont-le-Vignoble pour Toul-sud et Bruley et Lucey pour Toul-nord à conserver un vignoble cultivé par des professionnels.

Nous sommes vraiment loin de l'époque où il y avait plus de 4300 propriétaires de vignes dans le Toulais. La vie devait être plus gaie, surtout au moment des vendanges. C'était peut-être ça le bon vieux temps dont on parle toujours!

Claude PATURAUD

#### Bibliographie sommaire:

Riston (Jacques de) Contribution à l'histoire de la vigne en Lorraine, 1914.

Jacquot (Denis) Les vigneronns du Toulais au XIX<sup>e</sup> siècle, 1961.

---

Dépôt légal, 3<sup>e</sup>me trimestre 1982  
Edition: CELT TOUL, Imp.: CRDP NANCY  
Numéro 397